

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE REMILLY SUR LOZON DU 20 OCTOBRE 2016

Date de convocation : 10 octobre 2016

Date d'affichage : 27 octobre 2016

L'an deux mille seize, le vingt octobre à 20 H 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur GOSSELIN Philippe, Maire.

Étaient présents : MM GOSSELIN, LAURENT, HAMEAU, LEMIEUX, SEVAUX, CORMIER, SOMMIER, GASLARD, LEVEE, Mmes YVER, LOZOUET, TOURAINNE, MAUDUIT, LEHODEY.

Absents excusés : /

Nombre de conseillers :

en exercice: 14

présents : 14

votants : 14

Michel LAURENT a été élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu du 24 juin 2016 est adopté à l'unanimité des présents.

Le maire ouvre la séance et expose ce qui suit :

1) **Aménagement et extension de l'école Rue de la Vannerie** :

a) **Achat de terrains** :

La commission des travaux s'est réunie le vendredi 14 octobre concernant les acquisitions foncières nécessaires au projet.

Dans le cadre du projet d'aménagement et d'extension de l'école rue de la vannerie, il est nécessaire d'acheter les terrains suivants :

- sect B N° 577 (1142 m2) B 575 (3155 m2) et B 23 (838 m2)
- sect B N°574 (32 m2)
- sect B N°27(800 à 1000 m2)

L'avis des domaines n'est pas nécessaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité donne son accord pour :

a) acheter les terrains suivants

- sect B N° 577 (1142 m2) B 575 (3155 m2) et B 23 (838 m2)
- sect B N°574 (32 m2)
- sect B N°27 (800 à 100 m2)

b) autorise le maire à signer tous les actes y afférents chez maître Lelong-Marty Notaire à Marigny Le Lozon.

c) sollicite une subvention de 10 000 € sur les fonds parlementaires dit aussi « la réserve parlementaire ».

b) Dossier de consultation des entreprises et lancement de la procédure :

Mr le maire présente ensuite le dossier de consultation pour l'école.

1 - Présentation de l'opération :

Il s'agit du réaménagement et extension de l'école située rue de la Vannerie pour en faire un site unique. Le bâtiment disposera de 5 classes, une bibliothèque, 2 cantines, local personnel, bureau pour le directeur, une cour pour les primaires et une pour les maternelles, un parking pour les parents et un pour le personnel...

2 - Maîtrise d'ouvrage :

Commune de Remilly Sur Lozon

3 - Maîtrise d'œuvre :

Cabinet L'Agence d'Architecture Eve Richard Thinon de Saint-Lô avec l'économiste Ecola, le bureau d'études fluides Lenesley et le bureau d'études structure ECB

4 – Démarrage des travaux :

Le démarrage des travaux est prévu en janvier 2017, la livraison prévue début 2018.

5– Estimation du montant des travaux :

L'estimation des travaux s'élève à 1 940 371.94 € HT

6– Dossier de consultation des entreprises :

Le dossier de consultation des entreprises sera décomposé en 14 lots :

01 – LOT TERRASSEMENT VRD ESPACES VERTS

02 - LOT GROS ŒUVRE

03 - LOT CHARPENTE BOIS BARDAGE

04 – LOT COUVERTURE ZINC

05 – LOT RAVALEMENT

06 - LOT MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM et PVC METALLERIE

07 - LOT PLATERIE SECHE

08 - LOT FAUX PLAFONDS

09 - LOT MENUISERIES INTERIEURES-AGENCEMENT

10 – LOT SOLS SOUPLES

11 – LOT CARRELAGE FAIENCE CHAPE

12 – LOT PEINTURE

13 – LOT ELECTRICITE

14 - LOT PLOMBERIE -CHAUFFAGE-FORAGE –VENTILATION

7)- Critères de jugement des offres :

Le classement des offres et le choix de l'attributaire seront fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération sous forme de points :

Valeur technique 40 %

Prix des prestations 60 %(dont 50 % pour le prix et 10 % pour les pièces administratives

8) - Mode de consultation : marché procédure adaptée avec consultation ouverte et possibilité de négociation. Publication de l'annonce BOAMP et JAL et dématérialisation de la procédure (Manche Repro).

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le dossier de consultation des entreprises tel que figurant ci-dessus
- approuve les critères de jugement des offres
- autorise le maire à signer les marchés de travaux et toutes pièces y afférent.

PLANNING PREVISIONNEL DE LA CONSULTATION :

- 1. Le bureau de contrôle donne ses remarques le vendredi 21/10
 - 2. Le coordonnateur SPS transmet à architecte le vendredi 21/10
 - 3. Semaine 43, la maîtrise d'œuvre recale ses documents et établit les cadres de décomposition des offres
 - 4. Transmission du dossier à Manche Repro le mercredi 2 Novembre
 - 5. Remise des offres des entreprises le vendredi 25 Novembre avant 16 H
 - 6. Commission d'ouverture des offres le **lundi 28 Novembre 8h30**
 - 7. Présentation du rapport d'appel d'offres le **lundi 12 Décembre 8h30**
 - 8. Conseil municipal de validation et attribution des marchés : jeudi 15 décembre à 20H30
- La commission école sera associée à la commission d'appel d'offres les 28/11 et 12/12.

PERMIS DE CONSTRUIRE

La demande est passée devant toutes les commissions, le retour de la DDTM validant le PC est attendu pour vendredi 21 octobre. (NB : est effectivement revenu et a été affiché).

c) **Devis désamiantage** : concernant la classe préfabriquée et le garage :

Différents devis ont été demandés :

- Leclerc démolition : 27 542,88 € TTC
- Amiante pro : 33 580,80 € TTC
- DEMOTEC : 17 263,48 € TTC

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de retenir le devis le moins disant soit celui de la société Demotec
- autorise le maire à le signer.

d) **compte-rendu des réunions avec l'architecte** :

Le maire fait part au conseil des différentes réunions :

Réunion du 12 /09/16 : Présentation du PRO provisoire et estimation APD

Réunion du 07/10/16 : coordination des réseaux. Pour info le Conseil Départemental de la Manche envisage la réfection d'une partie de la rue de la vannerie après les travaux de l'école.

Réunion du 17/10/16 : Validation du PRO (Projet) avant consultation des entreprises prévue avant fin octobre.

2) Mise en place d'une activité périscolaire : autorisation de signature d'une convention de collaborateur bénévole :

Viviane HUE souhaite proposer un atelier « loisirs créatifs » aux enfants, le mercredi après-midi après les vacances de la Toussaint. Une convention de bénévolat est nécessaire entre la commune et Mme Hue.

Pour info Mme Hue peut encadrer un groupe de 7 enfants maximum sans avoir besoin d'un diplôme ni autorisation de la DDCS.

Les inscriptions se feront par le biais de l'école et une info sera aussi mise sur le site.

Le conseil municipal qui remercie Mme HUE et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- donne son accord
- autorise le maire à signer la convention de bénévolat avec Mme HUE

3) Indemnité de gardiennage 2015 et 2016 :

Comme le précise la dernière circulaire de la préfecture, une indemnité de gardiennage peut être allouée à la personne en charge de l'ouverture et la fermeture de l'église et au prêtre desservant, d'un montant total de 119,55 €.

Le conseil décide, après en avoir délibéré, de verser au prêtre desservant la somme de 59.77€ et à Mme BETHKE Yvonne 59,77€ pour 2015 et la même somme pour 2016.

4) Attribution des bons de pierre :

Suite à la réunion de la commission en juillet, le conseil municipal décide d'attribuer les bons de pierre suivants :

- 500 € pour la rue des Fesnils à Mr Lepaisant
- 150 € rue de l'Abbaye à Mr Berard
- 50 T de cailloux rue de la Maugerie et rue de la Cne à MM Marais Th. et Besnard R.
- rue de la Meuse à Mr Alain levée
- Des devis seront demandés pour un bi-couche ponctuel chemin de la Rivière, la Pourrière.
- La question de la Sansonnerie devra aussi être revue et des devis « informatifs » demandés avant toute intervention éventuelle.

5) Questions diverses :

a) commune nouvelle :

Le Maire fait part d'une réunion qui s'est tenue le 10 octobre à Remilly Sur Lozon pour la préparation au passage de la commune nouvelle :

- Un tableau des délégations et commissions a été établi. Il est remis aux conseillers pour positionnement. Chacun devra faire part de son choix pour la réunion de décembre 2016.
- Le personnel : une réunion de l'ensemble du personnel est prévue le 07 novembre 18H00 au MesnilVigot. Un rendez-vous avec le CDG50 aura lieu le 24 octobre pour l'harmonisation des questions concernant le personnel.
- La taxe d'aménagement : afin d'harmoniser ce taux entre les trois communes, le maire propose de passer de 2 à 1%. Le conseil donne son accord.
- Les assurances : Groupama doit proposer un contrat unique regroupant les 3 collectivités permettant des économies.
- Les prochaines réunions : une dernière réunion pour la préparation est prévue le lundi 21 novembre aux Champs de Losque
Réunions du conseil municipal de la commune nouvelle :
 - jeudi 5 janvier 2017 (salle des fêtes de Remilly) pour l'installation du nouveau conseil
 - vendredi 27 janvier 2017 aux Champs de Losque salle des fêtes pour les différentes délibérations concernant la désignation des représentants dans les instances.
- Une information de la population : un bulletin spécifique sera publié pour informer la population sur la commune nouvelle et le projet d'aménagement et d'extension de l'école.

b) Saint-Lô Agglo : modification des statuts en vue de la fusion avec la CC de Canisy :

Par arrêté du 4 avril 2016, Monsieur le Préfet de la Manche a fixé le périmètre du nouvel EPCI issu de la fusion au 1^{er} janvier 2017 de la Communauté d'agglomération « SAINT LO AGGLO » avec la Communauté de Communes de CANISY.

Afin de rendre opérationnelle Saint-Lô Agglo dès le 1^{er} janvier 2017 et de mettre l'accent sur la volonté d'en faire une communauté de projets, au service des communes, les élus du territoire souhaitent procéder à l'harmonisation des statuts des EPCI et ainsi convenir au plus tôt des statuts de la future communauté d'agglomération.

Le projet de statuts pour Saint-Lô Agglo ci-après fixe le cadre des compétences futures sachant que le principe retenu pour son élaboration a été celui fixé lors du Conseil communautaire du 23 novembre 2015 à savoir que **le champ de compétences, déjà très conséquent, eu égard à l'étendue de son territoire, ne soit pas modifié.**

En conséquence les modifications proposées se limitent à :

- La prise en compte des nouvelles dispositions réglementaires à savoir le transfert et l'intégration de certaines des compétences dans les compétences obligatoires : **le développement touristique, la collecte des ordures ménagères (auparavant dans les compétences facultatives ou optionnelles) et l'élaboration des documents d'urbanisme.**
- La réécriture de certaines compétences pour mieux en préciser les contours.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve les statuts de « SAINT-LO AGGLO » avec effet au 1^{er} janvier 2017.

c) Agrandissement du cimetière :

Mr le maire rappelle au conseil, comme vu au printemps, la nécessité d'agrandir le cimetière communal car il n'y a presque plus d'emplacement disponible. Le terrain proposé est la parcelle cadastrée AB N°126 de 3 200 m2 situé rue de l'ancienne scierie derrière le cimetière actuel, terrain propriété communale.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- donne son accord
- autorise le maire à faire les travaux nécessaires

d) Bibliothèque :

Mr le maire fait part au conseil que la responsable de la bibliothèque ne souhaite plus poursuivre sa fonction.

Le conseil la remercie sincèrement et chaleureusement pour le temps passé depuis sa création au bon déroulement de la Bibliothèque.

Le maire indique qu'une réunion aura lieu avec la Bibliothèque Départementale de Prêt de la Manche (BDM). Une réunion communale sera aussi programmée afin de trouver des bénévoles. De nouvelles actions seront à mettre en place notamment en partenariat avec l'école.

e) Entretien de la station d'épuration :

Le maire informe le conseil d'une réunion en date du 17 octobre avec les services de l'Agglo concernant l'entretien de la station.

Depuis le 1er janvier 2016, la SAUR assure la surveillance des stations d'épuration du territoire de Saint-Lô Agglo et donc celle de Remilly. De ce fait l'employé communal passe moins temps sur le site. Il est nécessaire de revoir la convention avec l'Agglo, notamment les heures réglées à la commune. Après discussion, le montant de 180 heures par an est retenu.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- donne son accord pour les 180 heures
- autorise le maire à signer la nouvelle convention avec Saint-Lô Agglo qui prendra effet au 1^{er} janvier 2017.

f) Vente de l'osier :

Mr le maire indique au conseil que l'osier a été vendu pour 150 € à Mr Sauzaire.

g) demande d'emplacement pour un grilleur :

Mr le maire informe le conseil d'une demande d'emplacement d'un grilleur. Le conseil donne son accord à condition que ce soit le lundi.

h) pour info un circuit de randonnée sur la commune est inscrit dans le topo-guide du PNR des marais du Cotentin et du Bessin.

i) Orchestre Régional de Normandie :

L'orchestre Régional de Normandie propose d'organiser un Ciné concert jeune public et famille sur les contes de la mer. Plusieurs dates sont possibles en mars ou en mai. Le coût est 500 € H.T. Les entrées seront des recettes pour la commune.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- donne son accord pour ciné concert, en fonction des dates disponibles
- autorise le maire à signer une convention avec l'Orchestre Régional de Normandie.

j) Convention avec le FGDON pour le frelon asiatique et chenilles urticantes :

Romain Gaslard ne prend pas part à cette délibération.

Mr le Maire fait part d'une convention avec le FGDON pour la lutte contre les frelons asiatiques et chenilles urticantes sur le département de la Manche. Elle porte sur la définition des modalités de mise en place des opérations de surveillance, prévention et lutte contre les frelons asiatiques et chenilles urticantes et de leur conduite collective à l'échelle du département de la manche (actions de sensibilisation et prévention, actions de surveillance des nids, action de destruction de nids). Cette convention a une durée d'un an et la participation de la commune s'élève à 44 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- donne son accord à cette convention
- autorise le maire à la signer

k) Tondeuse et décision modificative :

Michel Laurent fait part au conseil que la tondeuse auto-portée est hors service. Compte-tenu de son âge et des réparations déjà effectuées, il serait plus judicieux d'en acheter une neuve d'un montant de 2 000 € TTC environ.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- donne son accord pour acheter une nouvelle tondeuse
- charge Michel LAURENT de faire l'achat à hauteur 2000 € maximum
- dit qu'un programme d'investissement sera ouvert sur le budget 2016 d'un montant de 2000€

l) Transports scolaire et vers le CLSH de Marigny :

Il est demandé à Mr le Maire d'informer Saint-Lô Agglo :

- d'un problème de sécurité concernant l'abri bus qui est à l'intersection de la D94 et la D900 carrefour aux Paingts.
- d'une demande de transport le mercredi vers le CLSH de Marigny

D) dates à retenir et infos diverses :

- Conseil Municipal : 21 novembre à **20H00** et 15 décembre à 20H30
- Commission d'appel d'offres : 28/11 et 12/12 à 8H30 pour l'ouverture des plis pour les travaux de l'école.
- Les cérémonies du 11 novembre se dérouleront à Remilly. Un pot sera offert à la salle des fêtes. Des bénévoles du conseil se proposent pour l'organisation. Merci à eux !
- Soirée couscous du 19 novembre des commerçants ainsi qu'une soirée théâtre le 30 octobre à 15H00.
- Atelier d'informatique de l'EPN de St-Lô Agglo : Il est toujours possible de s'inscrire en mairie ou à l'agence postale communale.
- Villes en scène (distribution du livret) et concert à Hébécrevon le 05/11/2016
- Élections présidentielles 23 avril 2017 et 7 mai 2017
- Élections législatives 11 et 18 juin 2017
- Braderie : 11 juin 2017

Repas des cheveux blancs : mr le maire lit une lettre de remerciements de Mme Lehodey.

Lydie Lozouet, à sa demande, est chargée de la salle communale et des tous les événements de la commune (préparation des verres de l'amitié...). Merci à elle !

Rien ne restant à l'ordre du jour, le maire lève la séance à 00H30.

Le secrétaire de séance
Michel LAURENT

Le Maire,
Philippe GOSSELIN